

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/06/2021**

| | |
|---|------------------------|
| Mr ROBERT Jean-Paul, Maire | M. DIDIER Stéphane, |
| Mme GRILLET Mireille, 1ère Adjointe | M. DUCHANOY Patrick |
| Mr FAYS Xavier, 2 ^{ème} Adjoint | Mr FAUVET Romain |
| Mr THOUVENIN Ludovic, 3 ^{ème} Adjoint | Mr FLORENTIN Ludovic |
| Mme BEAUREGARD Renée, 4 ^{ème} Adjointe (procuration à Mme GRILLET Mireille) | Mme LEDRAA Elodie |
| Mr ADE Pierre | Mr PETITDANT Jean-Paul |
| Mr DUVAL Jean-Philippe | Mme THIERY Carène |
| | Mr YVON Didier |

Le Conseil Municipal était convoqué à 20 h 30.

Monsieur Jean-Paul PETITDANT a été nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/04/2021

Le compte rendu du Conseil Municipal du 27/04/2021 est approuvé à l'unanimité.

TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC

Il est prévu de moderniser l'éclairage public et de mettre en place un système moins énergivore, un devis de 32 140 € a été établi, une demande de subventions a été faite et acceptée par la DSIL, le CD, le Fond de relance Européen et du syndicat d'électricité. Il reste à charge pour la commune 7 426 €. Monsieur le maire a rencontré l'entreprise Pariset qui sera en charge des travaux afin de ne régler tout ou partie de la facture lorsque les subventions seront assurées.

L'estimatif d'amortissement est prévu sur 1 an.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les travaux de modernisation de l'éclairage public.

TRAVAUX COMPLEMENTAIRE CHEMIN DE LA RONDE FOSSE

Des travaux complémentaires sur le chantier assainissement consistant à prolonger la conduite de 84 mètres linéaires afin de raccorder 4 maisons sur le réseau en création. Les habitants concernés ont reçu un courrier de la mairie leur informant du montant de ces travaux, pris en charge par la mairie est de 20 000 €. Il leur reste à charge de se raccorder sur les plots de connexions en attentes. Ces travaux peuvent être en partie ou en totalité dédommagés par l'Agence de l'Eau.

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, accepte de prolonger la conduite de 84 mètres linéaires afin de raccorder 4 maisons sur le réseau en création.

LOI DE FINANCE DU 1^{er} 2021 - TAXE SUR LA CONSOMMATION ELECTRIQUE

Madame Mireille GRILLET, 1^{er} adjointe, informe le conseil municipal que la taxe communale (TCCFE) et la taxe départementale (TDCFE) sur la consommation finale d'électricité s'appliquent sur les consommations d'électricité pour lesquelles la puissance souscrite est inférieure ou égale à 250 kVA. Ces quantités d'électricité concernent essentiellement des consommateurs non professionnels (usagers résidentiels) ou des petites et moyennes entreprises.

Elles sont prélevées par les fournisseurs d'électricité sur les factures des usagers. Ces fournisseurs reversent ensuite ces taxes aux collectivités bénéficiaires : TCCFE aux communes ou à TE38, TDCFE au département. Pour notre commune cette taxe sera perçue par le Syndicat Départemental d'Electricité 54 (SDE 54).

Elle apparaîtra sous le terme de Taxe Communale sur la consommation finale.
Le SDE54 reversera à la commune 97% du montant perçu.

Monsieur le Maire rappelle que ce n'est pas une demande de la commune mais une obligation légale de la loi de finances.

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide, avec 12 voix pour et 2 abstentions, la perception de cette taxe par le SDE 54 et son reversement à la commune de 97% du montant perçu.

TRANSFERT DE COMPETENCE

La Loi d'orientation des mobilités impose aux communes de transférer leur compétence sur la mobilité en faveur du Département ou de la Communauté de Commune. Cela concerne tous les modes de transports, piétons, vélo, automobile, transport public....

La Communauté de Communes du Pays du Saintois accepte de prendre en charge les dépenses liées à ce transfert de compétence. De plus cela permet une synergie entre les communes.

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, le transfert de compétence sur la mobilité en faveur de la Communauté de Communes du Pays du Saintois.

CHEQUES A PERCEVOIR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- qu'une entreprise de transport nous rembourse par un chèque de 50 € en dédommagement d'un sinistre survenu sur un miroir route de Benney.
- que la buraliste de Pulligny fait don à la Commune d'un chèque de 50 € pour le fleurissement du village.
- que l'assurance GROUPAMA offre un chèque de 700 € en faisant un geste commercial, suite à un accident avec la tracteur tondeuse de la commune, conduit par un employé communal intérimaire, cet accident a entraîné 2 252 € de frais non remboursable par l'assurance GROUPAMA.

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la perception de ces chèques.

DEFIBRILLATEUR

Madame Mireille GRILLET, 1^{er} adjointe, informe que depuis le 01/01/2021 les communes ont l'obligation de mettre en place un défibrillateur pour toutes les salles recevant du public. Concernant Ceintrey cela implique un défibrillateur pour la salle Socio-culturelle « Victorin Michel ».

Ce qui portera leur nombre à deux. La communauté de Communes du Pays du Saintois, afin que les communes puissent bénéficier d'une commande groupée tant pour l'achat des défibrillateurs que leur maintenances. Le montant de la cotisation pour la maintenance est de 119 € par an. Pour rappel, un défibrillateur est aussi en service au stade de football et il appartient au club de football.

Suite au contexte sanitaire, une session de formation des sauveteurs de proximité par la CCPS est toujours en attente concernant l'utilisation de ces appareils. Les personnes intéressées peuvent toujours se faire connaître en mairie afin de pouvoir bénéficier de cette formation et être sauveteurs.

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, la mise en place du défibrillateur à la salle socio-culturelle « Victorin Michel » et la mise en place du contrat d'entretien pour la somme de 119 € par an.

ABATTAGE ARBRES

Monsieur le Maire informe qu'il y a trois arbres à abattre rue Croix Nicolas Simon. Des devis ont été demandés.

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- accepte à l'unanimité l'abattage d'arbres rue de la Croix Nicolas Simon
- accepte le devis présenté par l'entreprise La Canopé pour un montant de 960 €.

POSTE DE CEINTREY

Le bureau postal de Ceintrey sera fermé les semaines 31, 34 et 36.

En compensation la Poste prévoit de mettre en place une camionnette à hayon les semaines 31, 34 et 36 les mardis et jeudis de 18h 00 à 19h 00 et les samedis de 10h 00 à 12h 00 afin de distribuer les instances et permettre la vente de produits postaux. Une convention de stationnement doit être établie entre la Commune et la Poste.

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de passer une convention de stationnement entre la Poste et la Commune de Ceintrey.

NOUVEAUX DIPLOMES

En raison de la crise sanitaire qui parcourt notre Pays, il n'y a pas eu de cérémonie des vœux du Maire en 2021. C'était aussi, l'occasion, lors de cette cérémonie, de mettre à l'honneur les nouveaux diplômés afin de les récompenser pour leur travail.

La session des « jeunes diplômés 2020 » sera donc rattachée à la session 2021. Cette récompense sera remise lors de la cérémonie des vœux en 2022. Elle prendra la forme d'une carte cadeaux.

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la fusion de la session 2020/2021 et de la récompense sous forme de carte cadeau.

DEMANDE d'un HABITANT

Monsieur le Maire informe qu'un habitant a sollicité la mairie, par l'intermédiaire d'une lettre recommandée. Il demande l'installation d'un deuxième compteur d'eau qui ne serait pas assujetti à la taxe d'assainissement.

La demande a été transmise à l'association des Maires afin de l'éclaircir sur cette demande.

Monsieur le Maire demande, au Conseil Municipal, un avis sur ce sujet qui à l'unanimité, décide que : tout compteur d'eau nouveau ou ancien raccordé sur le réseau d'eau potable doit être assujetti à la taxe d'assainissement.

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'obligation d'assujettir la taxe d'assainissement à la pose d'un compteur d'eau sur le réseau d'eau potable, qu'il soit ancien ou nouveau.

TERRAIN ROUTE AUTREY

Monsieur le Maire informe qu'un propriétaire a sollicité la mairie concernant un terrain leur appartenant situé en bordure de route d'Autrey, se trouvant en limite de chaussée dans le virage de la route d'Autrey.

Il souhaite vendre ce terrain d'une surface de 436 m² qui n'est pas constructible espace inondable partiellement en friche.

Monsieur le Maire expose que l'achat de ce terrain permettrait de sécuriser le virage route d'Autrey et demande un avis au Conseil Municipal.

Le montant proposé sera sur la base de 1€ du m².

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité d'acheter ce terrain situé dans le virage route d'Autrey, sur la base de 1€ du m².

Infos du Maire et des Adjoint :

- Travaux chemin du bois, une subvention de 15 000€ a été obtenue.

- Demande d'installation d'un Food Truck d'un habitant de Charmes : une décision récente de favoriser un habitant de la Commune pour l'installation d'un FOOD TRUCK a déjà été prise.

- Une convention a été signée avec le propriétaire jouxtant le terrain de la future station d'épuration pour l'entretien de celle-ci. Des bornes « gênantes » ont été enlevées à sa demande pour permettre un entretien plus facile.
Si elles devaient être remises en place cela sera à la charge de ce propriétaire.

- Des conventions ont été signées entre des habitants de la Commune de Ceintrey, la Commune de Ceintrey et l'entreprise Prestini, ceci afin de favoriser l'accès aux travaux d'assainissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 45.

Le Secrétaire de séance,



Jean Paul PETITDANT.

Le Maire,



Jean-Paul ROBERT.